

## DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉS

La présente constitue une entente entre TRAPÈZE LE VOLTIGEUR (9120-3208 Qc.inc) à Laval, une entité légale constituée conformément aux lois de Canada, qui offre les équipements et services nécessaires à la participation au Trapèze Volant, ci-après appelée le pourvoyeur ET :

Nom du participant : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_

La personne voulant participer au Trapèze Volant, ci-après appelée le "Trapéziste". Le "Trapéziste" a demandé de participer aux activités offertes par le Pourvoyeur, spécifiquement de grimper et de se balancer de la plate-forme à l'aide du trapèze et le Pourvoyeur a consenti à cette demande selon les conditions suivantes :

1. Le Trapéziste a vu et scruté les équipements qui montrent le trapèze et il en est satisfait; le trapéziste est d'ailleurs conscient et accepte les risques et dangers qui sont reliés à la participation au trapèze Volant et accepte par la présente d'assumer la responsabilité de tous les risques d'accidents ou de blessures qui pourraient survenir à la suite de l'exécution du trapèze Volant par le Trapéziste.
2. Le Trapéziste renonce à exercer ou à exécuter contre le Pourvoyeur, ses mandataires et ses employés, ses agents ou représentants, toute forme d'actions, droit, recours, poursuites, engagements contractuels, réclamations ou créances quelconques que le Trapéziste détient, détiendra ou pourrait détenir, pour quelques raisons que ce soit, y compris la négligence du Pourvoyeur, ses mandataires et ses employés. Le Trapéziste s'engage à ne faire aucune réclamation contre toute personne, physique ou moral, qui pourrait entamer un recours contre le Pourvoyeur, ses mandataires et ses employés.
3. Nonobstant ce qui précède, et sans y porter atteinte, le Trapéziste s'engage à indemniser le Pourvoyeur, ses mandataires et ses employés, et à les dispenser de toute responsabilité en ce qui concerne toute perte ou dépense encourues par le Pourvoyeur à cause de l'action de tierce partie, de représentants ou de successions qui résultent directement ou indirectement à la participation au trapèze Volant par le Trapéziste.
4. Le Trapéziste déclare qu'il ou elle est sain(e) d'esprit et en bonne santé et ne souffre d'aucune maladie qui pourrait mettre en péril sa santé physique avant, pendant ou après l'exécution du trapèze Volant.
5. Le Trapéziste accepte que, par la présente, le Pourvoyeur dément toute déclaration concernant les dangers de participer au trapèze Volant et que la participation au trapèze Volant peut être la cause de blessures.
6. Le Trapéziste affirme qu'il a lu le protocole d'entente, qu'il comprends qu'il s'agit d'une renonciation complète et définitive à toute poursuite en dommages-intérêts pour pertes matérielles et blessures corporelles résultant de sa participation à une activité offerte par le Pourvoyeur, et qu'il signe ce protocole d'entente de son propre gré, tout en sachant que, par le fait même, il libère formellement le Pourvoyeur, ses mandataires et ses employés de toute responsabilité en ce qui concerne toute perte ou dommage dont il pourrait être victime.
7. Le Trapéziste autorise le pourvoyeur à utiliser, à des fins publicitaires, toute photographie ou tout vidéo dans lesquels le Trapéziste pourrait figurer.

Entendu que le Trapéziste, par sa signature, ci-apposée, a lu et compris les conditions de ce protocole d'entente, et s'engage à le respecter.

Entente conclue à Laval ce \_\_\_\_\_

Transcrire : *J'ai lu et compris ce protocole d'entente* \_\_\_\_\_

Signature du Trapéziste : X \_\_\_\_\_

### **Consentement parentale**

Je soussigné, déclare que je suis détenteur de l'autorité parentale ou que je suis tuteur du mineur du nom ci-haut mentionné.

Signature du parent ou tuteur : X \_\_\_\_\_